



## Conseil d'administration

309<sup>e</sup> session, Genève, novembre 2010

GB.309/PFA/5/4

Commission du programme, du budget et de l'administration

**PFA**

**POUR DÉCISION**

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Evaluations

#### **Evaluation indépendante de la stratégie de l'OIT pour l'extension de la couverture de la sécurité sociale**

#### **Aperçu**

**Questions traitées**

Le présent rapport fait la synthèse des résultats, conclusions, enseignements et recommandations découlant de l'évaluation susmentionnée. La dernière partie contient la réponse du Bureau aux recommandations du rapport.

**Incidences sur le plan des politiques**

Aucune.

**Incidences financières**

Aucune.

**Décision demandée**

Paragraphe 20.

**Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence**

Aucun.

## Introduction

1. L'évaluation indépendante de la stratégie de l'OIT visant à étendre la couverture sociale pendant la période 2005-2009 est basée sur l'analyse de rapports clés et de documents de programmes, un bilan du portefeuille de projets organisé par pays, de dossiers de projets et d'entretiens avec des fonctionnaires du BIT, des mandants et des personnels concernés d'autres institutions des Nations Unies. Onze études de cas ont été réalisées en Bosnie-Herzégovine, au Chili, à Chypre, au Ghana, en Jordanie, en République démocratique populaire lao, au Mozambique, au Népal, au Sénégal, en Thaïlande et en Zambie.
2. L'évaluation a porté sur les sept questions suivantes:
  - 1) Dans quelle mesure la conception de la stratégie de l'OIT visant à étendre la couverture sociale fait-elle écho à la concertation mondiale sur l'action à mener et à la situation à laquelle sont confrontés les gouvernements des Etats Membres, les partenaires sociaux et les personnes qui n'ont pas une protection sociale adéquate?
  - 2) Comment la conception et la mise en œuvre de la stratégie de l'OIT pour la sécurité sociale ont-elles permis d'étendre diverses formes de protection sociale à tous, d'améliorer la gouvernance, le financement et l'administration de la sécurité sociale et de faire en sorte que les stratégies nationales s'orientent effectivement vers une protection universelle?
  - 3) Dans quelle mesure la stratégie de l'OIT a-t-elle été cohérente et complémentaire (dans sa conception et sa mise en œuvre) en ce qui concerne les dimensions verticale et horizontale de la démarche à adopter pour élargir la couverture sociale?
  - 4) Les ressources ont-elles été bien utilisées et le programme a-t-il été doté de ressources adéquates et suffisantes?
  - 5) Comment la coordination assurée par le BIT à l'extérieur (avec les mandants, les partenaires du système des Nations Unies, les institutions financières internationales) et à l'intérieur (entre les secteurs, les départements techniques, les régions et les sous-régions) a-t-elle favorisé l'adoption d'approches intégrées de la sécurité sociale?
  - 6) Les actions du BIT ont-elles permis d'augmenter les capacités et d'apporter aux outils et politiques les améliorations nécessaires pour atteindre l'objectif de la sécurité sociale pour tous?
  - 7) Les interventions du BIT ont-elles été conçues et mises en œuvre de manière à ce que leur durabilité soit maximale au niveau national?

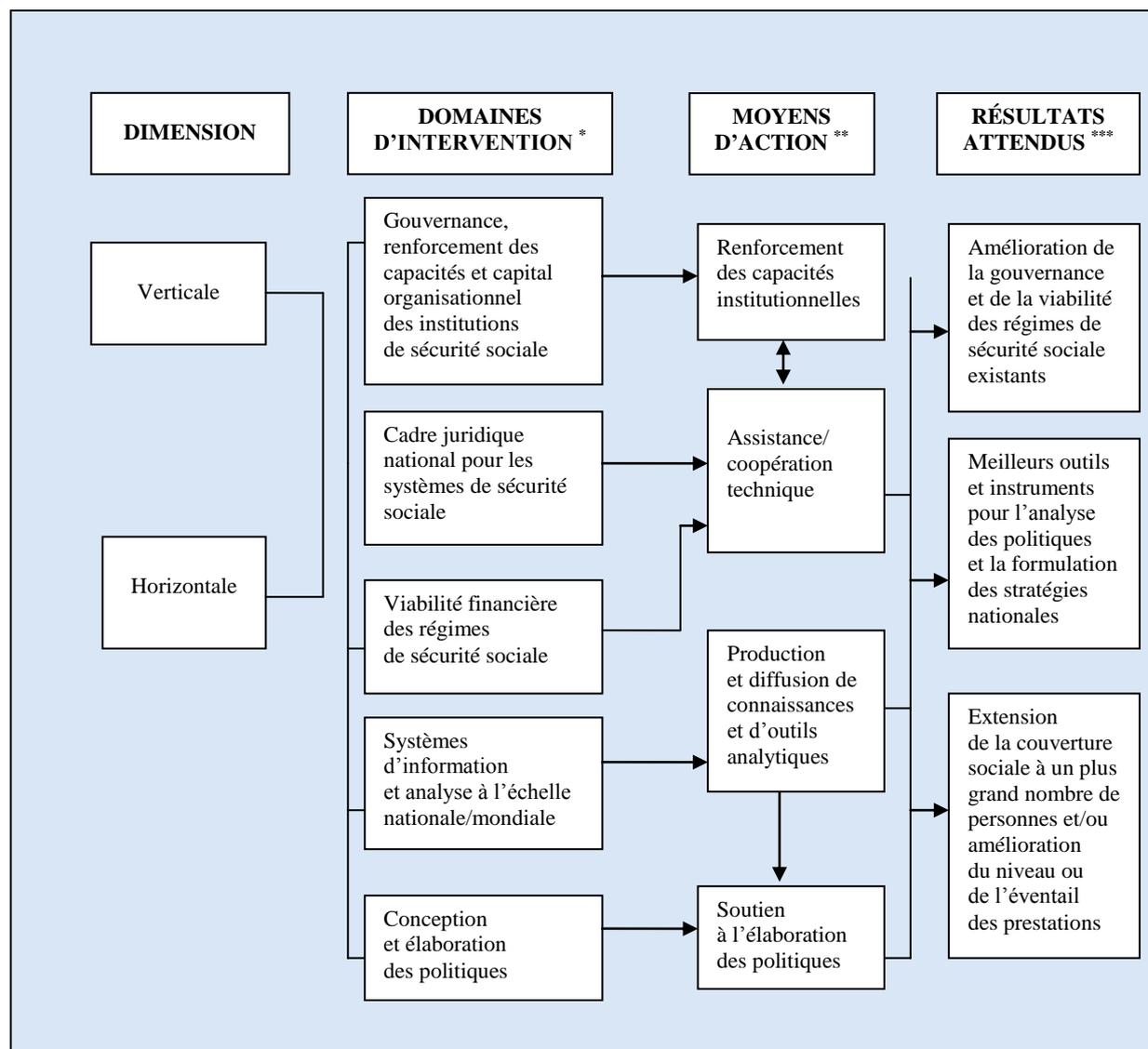
## Démarche opérationnelle

3. La Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous a été lancée en 2003 pour promouvoir et étendre la sécurité sociale. Elle a ensuite été assortie d'une stratégie interactive en quatre volets, définie dans un document d'orientation<sup>1</sup> de 2006 puis complétée dans des documents directeurs comme la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

<sup>1</sup> BIT: *La sécurité sociale pour tous: un investissement dans le développement social et économique mondial. Document de nature consultative*, Questions de protection sociale, document de réflexion n° 16, Département de la sécurité sociale, Genève, août 2006.

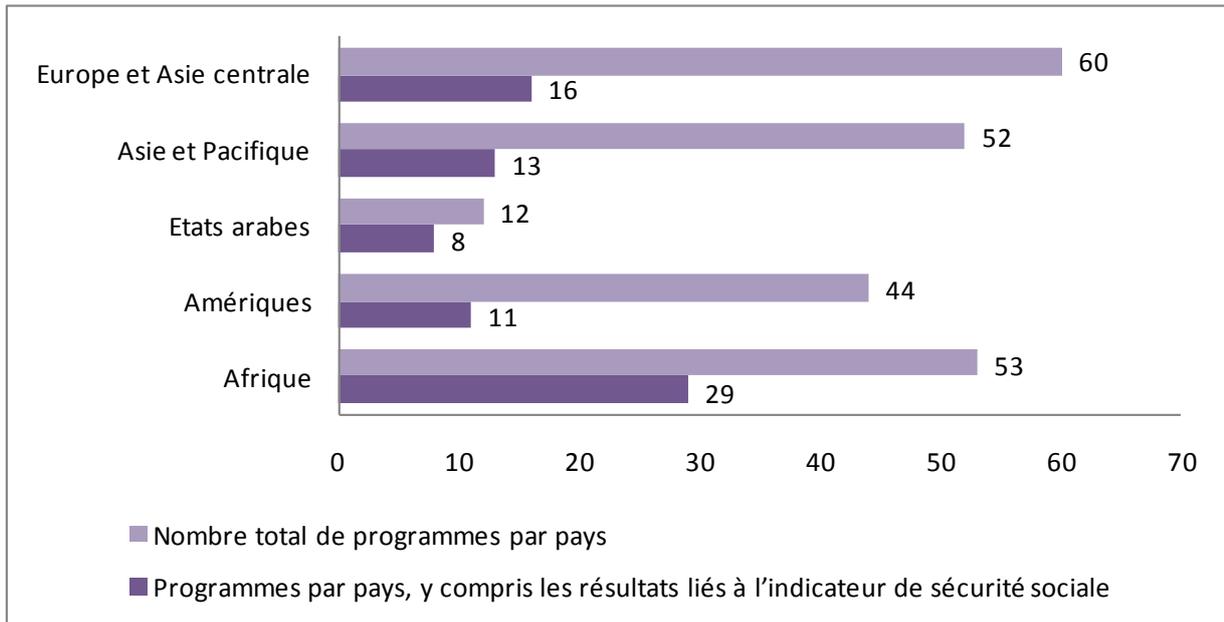
4. La stratégie pour la campagne mondiale présente quatre grandes caractéristiques:
- *l'universalité de l'accès* aux systèmes formels de protection sociale;
  - *la progressivité de l'approche*, c'est-à-dire que l'offre universelle d'une série de prestations de base ne doit être considérée que comme la première étape d'un processus continu;
  - *le pluralisme*, sachant qu'il n'existe pas un seul modèle ou une seule voie pour assurer la protection sociale; et
  - *l'accent mis sur les résultats*, conformément à la visée pragmatique de toutes les interventions et activités de l'OIT.
5. Depuis 2007, la stratégie s'articule sur l'idée d'une approche bidimensionnelle fondée sur les droits qui comporte une dimension verticale correspondant à la nécessité d'améliorer le niveau et la qualité des prestations de base et une dimension horizontale correspondant à la nécessité d'étendre la sécurité du revenu de base et l'accès aux soins de santé à l'ensemble de la population. Les principaux moyens d'application de la stratégie et les résultats généraux attendus de l'action de l'OIT sont décrits à la figure 1.
6. Pendant l'exercice biennal 2008-09, 14 postes de spécialistes au siège et 12 dans les cinq régions ont été mis au service de la stratégie de l'OIT. D'après les plans de mise en œuvre à l'échelon national pour la même période, l'extension de la sécurité sociale a été l'un des objectifs du programme par pays de 76 Etats Membres (voir la figure 2 pour la répartition régionale). De 2005 à 2009, le montant total des ressources extrabudgétaires affectées à la sécurité sociale a été d'environ 36 millions de dollars E.-U. La figure 3 montre la répartition régionale de ces ressources.

Figure 1. Stratégie d'intervention du BIT pour l'extension de la sécurité sociale



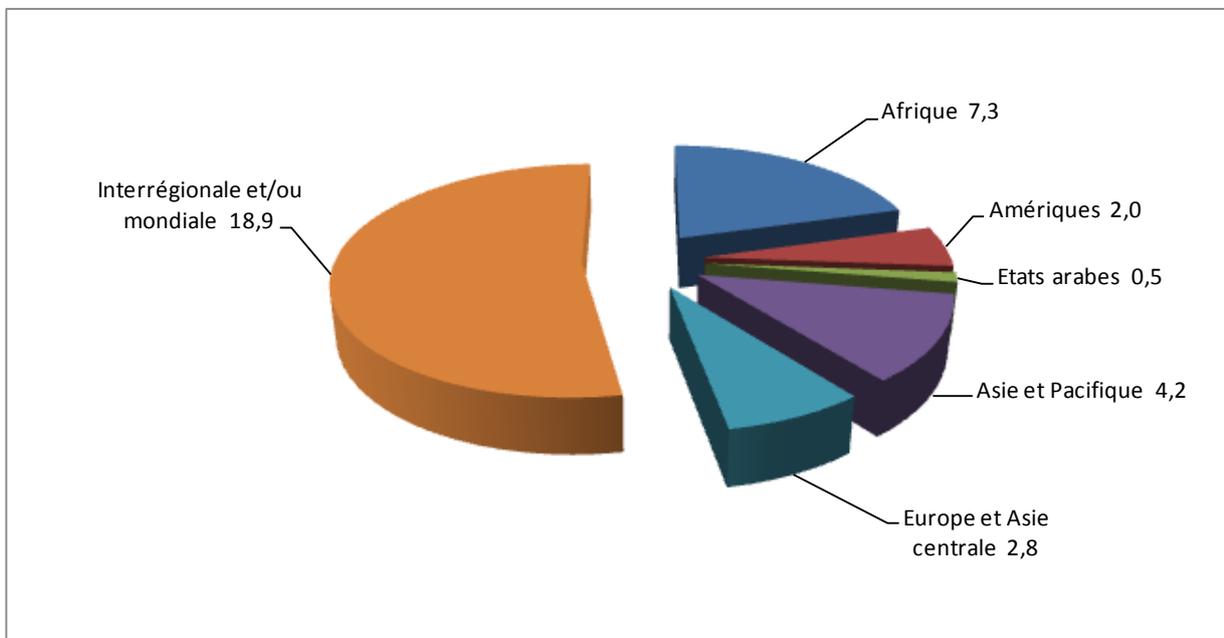
\* Voir BIT: *Résolution et conclusions concernant la sécurité sociale*, Conférence internationale du Travail, 89<sup>e</sup> session, Genève, 2001. \*\* Voir document GB.303/ESP/3. \*\*\* Voir BIT: *Résolution et conclusions concernant la sécurité sociale*, Conférence internationale du Travail, 89<sup>e</sup> session, Genève, 2001; et programme et budget de l'OIT pour les exercices biennaux suivants: 2004-05, 2006-07, 2008-09 et 2010-11.

**Figure 2. Nombre de programmes par pays, y compris les résultats en matière de travail décent liés aux indicateurs de sécurité sociale mentionnés dans le programme et budget, par région, 2008-09**



Source: Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) du BIT, module de gestion stratégique, 2008-09.

**Figure 3. Répartition régionale des ressources extrabudgétaires de l'OIT affectées à la sécurité sociale, 2005-2009 (en millions de dollars E.-U.)**



Source: IRIS, budgets des projets approuvés au 13 janvier 2010.

## Résultats, conclusions et recommandations

### Pertinence, réactivité et valeur ajoutée

7. La stratégie et le programme ont été bien intégrés dans le mandat du BIT qui, exploitant l'avantage comparatif que lui confère son savoir-faire en matière de financement de la sécurité sociale, de gouvernance et de gestion des systèmes, d'analyse du marché du travail et des politiques de l'emploi, de normes internationales et de dialogue social, a offert des services de qualité. Il continue de s'attaquer à la question de l'incompatibilité supposée entre protection sociale et croissance de l'emploi, et il est servi pour ce faire par son approche pluraliste et pragmatique. L'apport le plus important de l'OIT a peut-être été de faire en sorte que l'universalisme occupe une place importante dans la panoplie des instruments de protection sociale. Depuis l'adoption par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies de l'initiative pour le socle de protection sociale, celle-ci suscite un intérêt croissant. L'OIT doit répondre au niveau des pays en proposant des instruments et des solutions inspirés par des observations probantes afin que le plancher social devienne une réalité. Des modèles opérationnels sont nécessaires pour que les travaux techniques et analytiques débouchent sur des interventions concrètes et d'envergure.

- **Recommandation 1:** Au cours des six prochains mois, donner la priorité à la collecte et à la diffusion de données sur des mesures grâce auxquelles l'emploi, la croissance économique et la protection sociale ont amené un développement économique stable associé à l'extension de la protection sociale de base.

*Etapas suivantes proposées:*

- recenser et faire connaître les mesures couronnées de succès et les enseignements provenant de sources d'information autres que l'OIT (sur le Web); et
- préconiser des échanges trimestriels informels sur les succès enregistrés dans les régions (sur le Web), y compris par des mandants et des collègues des Nations Unies qui collaborent à l'élargissement de la protection sociale à l'échelon national pour enrichir le débat et à des fins de sensibilisation.

- **Recommandation 2:** Intensifier les efforts qui visent à améliorer la collaboration internationale, en particulier à donner des orientations sur la conception de la coopération technique et à promouvoir les échanges en matière d'innovations.

*Etapas suivantes proposées:*

- privilégier les efforts visant à systématiser les définitions et les approches communes de la protection sociale dans les diverses institutions des Nations Unies et auprès des donateurs; et
- inclure des spécialistes de l'emploi dans les groupes de travail des Nations Unies et des donateurs pour qu'ils donnent des conseils sur l'extension du socle de protection sociale et les associer à la planification de régimes de protection sociale dans un pays donné.
- **Recommandation 3:** Conserver la démarche opérationnelle actuelle consistant à fournir aux gouvernements les informations et les analyses qui leur permettront de déterminer la voie à suivre pour l'extension de la protection sociale. Cependant, l'OIT devrait continuer à poursuivre une approche bidimensionnelle (verticale et horizontale) et à traiter les questions liées aux régimes contributifs sans renoncer à

soutenir le dialogue national élargi sur l'universalisation des mesures de protection sociale.

## Efficacité

8. Les activités de formation et de renforcement des capacités organisées par le BIT ont contribué de manière importante à la conception et à la mise en œuvre des politiques au niveau national. Des problèmes de capacité d'absorption et de déperdition d'effectifs existent en Afrique mais, dans l'ensemble, l'action du BIT a été efficace. L'information sur l'efficacité et l'incidence de la formation dans les pays pourrait être plus abondante. L'évaluation a montré que, souvent, les mandats de l'OIT au niveau national n'avaient pas les moyens d'étendre le socle de protection sociale, voire ne s'intéressaient pas à la question. La visibilité de l'OIT reste faible. Cela est dû, dans une certaine mesure, à son mode de fonctionnement (par exemple parce qu'elle ne revendique pas la propriété des réformes et parce qu'elle travaille dans le contexte des Nations Unies et avec d'autres institutions spécialisées). L'intégration de toutes les composantes des dimensions horizontale et verticale de la sécurité sociale n'a pas toujours été possible parce que les gouvernements et les institutions partenaires tendent à avoir des intérêts dans tel ou tel domaine.

9. L'évaluation a mis en évidence des exemples de pays où l'actuariat traditionnel et la mise en place de régimes non contributifs innovants se complétaient utilement. La poursuite du travail de coordination contribuera à faire progresser l'approche globale. D'une manière générale, l'action de l'OIT a permis de jeter les bases d'un socle de protection sociale d'envergure nationale, d'en définir les contours et de faire avancer le débat sur le sujet, notamment grâce à des études de faisabilité et à l'évaluation des coûts pour chaque élément constitutif de ce socle. Les groupes vulnérables ont été inclus spécifiquement dans l'analyse, mais un grand nombre de systèmes nationaux ne prennent pas suffisamment en compte les questions de l'égalité entre les sexes et du grand âge. La campagne mondiale et l'initiative pour le socle de protection sociale ont obtenu une large adhésion. Il ne faut pas s'attendre à un consensus compte tenu du caractère idéologique du sujet, mais il ne demeure pas moins que l'OIT a réussi à imposer, au sein de la communauté internationale et à l'échelon national, l'idée d'une protection sociale universelle.

- **Recommandation 4:** Concevoir des approches novatrices pour améliorer la visibilité de l'OIT.

*Etapas suivantes proposées:*

- mettre au point à l'intention des partenaires du système des Nations Unies des indications sur les bonnes méthodes de collaboration, notamment en ce qui concerne le mandat des groupes de travail et les principes qui régissent la manière de travailler ensemble, et convenir de méthodes de présentation et de suivi des activités communes; et
  - plaider au sein des équipes de pays des Nations Unies pour que soient reconnus à l'OIT un rôle et un domaine de compétence plus apparents et plus cohérents au sein de la famille des Nations Unies en ce qui concerne l'action de portée générale à mener pour élargir le socle de protection sociale.
- **Recommandation 5:** Il faut s'occuper davantage des problèmes des disparités hommes-femmes et de sécurité sociale dans le secteur informel ainsi que des personnes très âgées qui vivent seules, catégorie (constituée majoritairement de femmes) exposée à un risque élevé de pauvreté.

*Etapas suivantes proposées:*

- réaliser des travaux de recherche avec des institutions partenaires (en priorité avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement) en vue d'enrichir les bases de données et les études sur le rôle que jouent les politiques et les systèmes de sécurité sociale dans la garantie des revenus et la réduction de la pauvreté chez les groupes vulnérables et dans les zones défavorisées; et
  - prendre en considération, de manière plus explicite, la couverture des groupes particulièrement vulnérables, comme les personnes très âgées et les femmes, dans les budgets sociaux et les examens des dépenses et des résultats en matière de protection sociale.
- **Recommandation 6:** Viser le renforcement des capacités des mandants sans compétences techniques qui occupent des postes de décision en les sensibilisant et en les incitant à demander une formation.

**Cohérence et complémentarité**

10. L'évaluation a démontré de façon convaincante l'utilité du modèle à deux dimensions (horizontale et verticale), principal outil conceptuel du BIT pour concevoir une politique de sécurité sociale cohérente. En pratique, la plupart des travaux techniques ont porté sur tel ou tel aspect de la protection sociale, et non sur des approches intégratives globales. Dans certains cas cependant, des approches contributives classiques ont été associées à des approches universelles novatrices. Le BIT a utilisé les compétences nationales acquises lors de la mise en place de la couverture maladie universelle en Thaïlande pour l'analyse des politiques et le renforcement des capacités dans la République démocratique populaire lao voisine. Des études de cas ont aussi mis en évidence des situations concrètes (par exemple au Ghana et au Népal) dans lesquelles le BIT a donné en même temps des conseils d'actuariat classique et des conseils sur l'universalisation de la protection sociale. En Jordanie, où les effets concrets concernaient surtout la dimension verticale (maternité), il a néanmoins donné des conseils sur l'extension de la protection sociale au secteur informel.

- **Recommandation 7:** Tirer parti de la réussite du BIT dans les pays à revenu intermédiaire pour encourager les échanges de compétences entre pays du Sud, en mettant l'accent en particulier sur le développement à long terme de la sécurité sociale dans les pays à revenu intermédiaire et sur les enseignements que l'on peut en tirer pour les pays à faible revenu.

**Efficience**

11. Le BIT a regroupé ses activités de sécurité sociale en 2006, principalement en fusionnant trois unités, ce qui a permis des gains d'efficience et un meilleur ciblage. Le Département de la sécurité sociale (SEC/SOC), dont les crédits tirés du budget ordinaire sont limités, a répondu aux demandes croissantes de services qui lui sont adressées en mobilisant davantage de fonds extrabudgétaires et en les utilisant de manière rationnelle. Durant chaque exercice biennal, le Bureau fournit des services techniques en matière de sécurité sociale dans plus de 70 pays. Compte tenu du nombre limité de postes de spécialistes techniques au siège, et en particulier dans les bureaux extérieurs, les capacités techniques en matière de sécurité sociale sont déjà exploitées au maximum. Compte tenu de l'intérêt croissant que suscitent le socle de protection sociale et les approches intégrées visant à

générer des emplois tout en élargissant la protection sociale, il faudra mobiliser toujours plus de ressources extrabudgétaires.

- **Recommandation 8:** Pourvoir rapidement les postes vacants et créer des ressources pour la coopération technique afin d'augmenter les compétences dans les bureaux extérieurs; réduire la dépendance à l'égard des missions et de l'aide à court terme du siège; continuer de mettre à disposition un financement souple pour combler les lacunes, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités.

## Coordination et gestion internes

12. L'évaluation a mis en évidence un certain nombre d'exemples concrets de coordination et de coopération internes, par exemple avec le Département des normes internationales du travail. Un travail de coordination sur l'évolution démographique et ses conséquences a également été mené avec le Département des politiques de l'emploi. L'OIT a collaboré avec d'autres institutions comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Pour ce qui est du financement, elle a travaillé avec le Département du développement international (DFID) du Royaume-Uni et amélioré le dialogue avec la Banque mondiale. Cependant, un grand nombre de fonctionnaires interrogés ont demandé une coordination plus étroite du travail sur l'emploi et la protection sociale. Dans les bureaux extérieurs, les méthodes opérationnelles associant l'emploi à la protection sociale sont de plus en plus demandées.

- **Recommandation 9:** Améliorer sur le plan opérationnel le soutien aux spécialistes des bureaux extérieurs en vue de coordonner le travail sur l'emploi et la protection sociale.

### *Etapas suivantes proposées:*

- les Départements de l'emploi et de la sécurité sociale pourraient élaborer pour l'exercice biennal un plan de travail commun définissant la forme et le calendrier de leur collaboration (missions, communications, etc.). Le but serait de donner des conseils et d'apporter un soutien technique aux bureaux extérieurs pour la conception de stratégies et plans d'action nationaux visant à étendre la protection sociale et comportant des volets création d'emplois, développement des compétences et employabilité;
  - SEC/SOC et le Secteur de l'emploi pourraient envisager conjointement d'affecter des fonds, en 2010 et 2011, à l'élaboration de propositions d'activités intersectorielles novatrices; et
  - les stratégies pour les programmes par pays de promotion du travail décent et les résultats proposés en ce qui concerne l'emploi et la protection sociale pourraient être réexaminés afin d'améliorer la cohérence des projets aux niveaux des décideurs et des partenariats.
- **Recommandation 10:** Associer d'autres institutions des Nations Unies telles que l'OMS et l'UNICEF, qui sont des spécialistes de l'exécution de projets, en se concentrant sur l'analyse, la conception, le financement et l'amélioration des dispositifs de protection sociale. Le BIT devrait aussi aider les gouvernements à ratifier et appliquer la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, ainsi qu'à observer la recommandation (n° 67) sur la garantie des moyens d'existence, 1944, et la recommandation (n° 69) sur les soins médicaux, 1944.

## Impact

13. Le BIT a analysé les composantes des socles nationaux de protection sociale et contribué à leur conception, ce qui a conduit à des progrès tangibles au Ghana, en Jordanie, au Népal, en Thaïlande et dans d'autres pays qui ont fait l'objet d'études de cas. Il a placé le socle de protection sociale au centre du débat dans de nombreux pays, en collaboration avec d'autres partenaires. L'universalisme, une approche fondée sur les droits, et le pluralisme sont désormais clairement à l'ordre du jour, remplaçant l'idée selon laquelle la meilleure façon d'étendre la protection sociale consiste à éliminer l'informalité en développant les institutions existantes. Le meilleur résultat serait la mise en œuvre effective de l'ensemble des mesures préconisées dans un pays très pauvre, ce qui ne ressort pas des études de cas. Cependant, comme le démontre l'intérêt croissant que suscite l'intégration des politiques de l'emploi et de la protection sociale, et compte tenu du nombre de plus en plus important de pays qui conçoivent des mesures de protection sociale de portée nationale, les chances de réussite s'améliorent.
14. La définition par le BIT d'approches statistiques comparables de la protection sociale a été particulièrement utile pour l'analyse des politiques. Globalement, le cadre de résultats a bien fonctionné, mais il y a relativement peu de contrôle et d'évaluation à l'échelon national et pas assez d'études qui recensent les enseignements et les bons résultats enregistrés dans les pays grâce aux interventions du BIT.
- **Recommandation 11:** Analyser les suites données à l'action des services techniques du BIT – adoption des recommandations formulées dans les études, changements apportés aux politiques nationales, capacités institutionnelles, etc. – afin de recenser les enseignements à retenir pour l'avenir; réaliser des études de cas rétrospectives sur l'impact du renforcement des capacités sur les institutions, en notant les facteurs de succès qui vont au-delà de la formation des individus.

## Durabilité

15. Grâce à sa fiabilité technique et aux solides relations qu'il entretient avec les mandants tripartites, le BIT est bien placé pour assurer la pérennisation des avancées en matière de sécurité sociale. Etant donné que l'imprévisibilité des ressources extrabudgétaires constitue à cet égard un inconvénient, il est important de savoir si les pays sont politiquement prêts à prendre des décisions difficiles avant d'affecter aux uns plutôt qu'aux autres des ressources techniques limitées. D'un point de vue stratégique, le plus difficile sera sans doute de mettre en balance les avantages de la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu et ceux d'une durabilité plus probable dans les pays à revenu intermédiaire.
- **Recommandation 12:** Evaluer plus systématiquement la volonté politique, la capacité d'absorption des institutions et la situation initiale des pays pour que la sélection, la conception et la poursuite des projets d'assistance technique au niveau national reposent sur des décisions éclairées.

## Enseignements à retenir

16. Outre les conclusions et les recommandations spécifiques, l'évaluation a permis de tirer les enseignements suivants.
- Les données recueillies ont renforcé l'idée selon laquelle le tripartisme n'est pas un obstacle à l'extension de la sécurité sociale à tous, mais la facilite.

- D’après les informations recueillies, le strict respect par le BIT de son mandat et de son engagement à l’égard des normes internationales du travail a amélioré, et non réduit, son efficacité. Même les esprits critiques considèrent que le BIT mérite d’être écouté, surtout en raison de la clarté de son engagement.
- D’après les informations recueillies, c’est avant tout la réputation du BIT pour son savoir-faire technique qui lui a permis de passer de l’analyse actuarielle à la prestation de conseils au sens large.

17. Pour l’avenir, il faudra s’appuyer sur un solide dialogue tripartite consolidé par le renforcement des capacités, sur des études et une méthodologie de qualité et sur de véritables partenariats. Et il faudra reconnaître que la viabilité dépendra de la croissance économique et du développement institutionnel qui l’accompagne.

## Observations du Bureau

18. Le Bureau se félicite des conclusions de l’évaluation indépendante. Au cours de la période considérée, il a cherché à élaborer une stratégie réaliste et cohérente pour la réalisation de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous, devenue l’élément moteur de son mandat constitutionnel concernant l’extension de la sécurité sociale. Le Bureau note que l’évaluation indépendante reconnaît les progrès accomplis et approuve la pertinence, la réactivité, l’efficacité, la cohérence et l’efficacité de sa stratégie et des activités qui en découlent pour le développement et la diffusion des compétences, l’élaboration des politiques, les services consultatifs techniques et le renforcement des capacités.

19. Les réponses du Bureau aux questions soulevées dans les recommandations sont les suivantes:

- *Améliorer la diffusion des expériences positives et le suivi des activités de conseils techniques (recommandations 1 et 11)*

Le Bureau recensera les cas où les politiques intégrées d’emploi et de protection sociale ont contribué à la stabilité du développement économique et social dans le contexte de ses activités en cours sur le socle de protection sociale. Il sera demandé aux spécialistes de l’OIT dans les bureaux extérieurs de décrire le suivi, au niveau national, des activités de coopération technique du BIT dans les pays dans des rapports périodiques qui seront publiés sur le site Web de l’OIT consacré à l’extension de la sécurité sociale.

- *Intensifier la collaboration internationale (recommandations 2, 7 et 10)*

La collaboration avec d’autres organisations des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, l’Union européenne et les donateurs s’intensifie dans le cadre de l’initiative des Nations Unies pour le socle de protection sociale, de l’initiative *Providing For Health*, des accords avec d’autres organisations (comme la Banque asiatique de développement) et d’un certain nombre d’activités consultatives dans les pays, notamment d’un projet financé par l’Union européenne concernant l’harmonisation des politiques de l’emploi et de la protection sociale au Burkina Faso, au Cambodge, en Ethiopie et au Honduras. En outre, la collaboration entre les pays a déjà commencé dans le cadre d’un processus conjoint OIT/Nations Unies et de projets connexes de coopération technique, qui soutiennent la coopération Sud-Sud relative au socle de protection sociale. Un accord de partenariat Sud-Sud et triangulaire a déjà été signé avec le Brésil, et des négociations ont eu lieu avec la France en vue d’élargir

les activités dans le cadre d'un dispositif innovant de coopération Nord-Sud-Sud. La collaboration sera renforcée avec le Fonds monétaire international, en particulier en ce qui concerne les questions liées à la viabilité budgétaire des politiques relatives au socle de protection sociale et à l'évaluation de leurs incidences sur la croissance économique.

- *Maintenir la clarté des messages (recommandation 3)*

Le Bureau continuera à promouvoir un dialogue sur la politique de sécurité sociale sur la base d'une stratégie d'extension bidimensionnelle dans toutes les activités qu'il mène dans les pays et dans celles de portée plus générale qu'il organise aux échelons régional et mondial. Le prochain résultat concret devrait figurer dans le document final du deuxième Colloque africain sur le travail décent qui se tiendra à Yaoundé en octobre 2010 et qui portera sur le socle de protection sociale.

- *Mieux faire connaître l'action de l'OIT en matière de sécurité sociale (recommandations 4 et 12)*

Les travaux du Groupe consultatif de haut niveau sur le socle de protection sociale seront l'occasion de démontrer le rôle fondamental du BIT dans l'élaboration des politiques de sécurité sociale. La discussion récurrente sur la sécurité sociale, qui aura lieu lors de la 100<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail en 2011, ses résultats et son suivi amélioreront aussi la visibilité de l'OIT dans les débats mondiaux et nationaux sur la sécurité sociale. La publication en 2010 du premier Rapport sur la sécurité sociale dans le monde<sup>2</sup> a renforcé le rôle du BIT en tant que source reconnue d'informations factuelles sur l'état de la sécurité sociale dans le monde. En associant plus étroitement les partenaires sociaux, la société civile et un plus grand nombre d'institutions gouvernementales à ses analyses de pays, le BIT accroîtra l'utilité de celles-ci pour l'élaboration des politiques nationales. De nouvelles stratégies de communication seront mises en place pour chaque activité dans les pays, en collaboration avec les bureaux extérieurs et DCOMM.

- *Accorder une attention accrue aux besoins spéciaux des groupes vulnérables (recommandation 5)*

L'incidence de la sécurité sociale sur les groupes particulièrement vulnérables, notamment dans l'économie informelle et chez les personnes vivant avec le VIH, sera mieux étudiée. Le Rapport sur la sécurité sociale dans le monde 2012-13 mettra en lumière les besoins en protection sociale des femmes dans les zones rurales, et l'édition de 2014-15 sera consacrée aux besoins des travailleurs migrants. Une collaboration avec la nouvelle entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et d'autres organisations partenaires sera instaurée en vue de développer la recherche et les activités de conseils sur l'égalité des sexes et la protection sociale.

- *Améliorer l'efficacité des conseils techniques et du renforcement des capacités (recommandations 6, 8 et 9)*

La procédure établie pour combler les postes vacants dans les bureaux extérieurs sera accélérée en consultation avec HRD. Des activités annuelles ou semestrielles de formation seront organisées pour mettre à niveau les compétences des spécialistes des

<sup>2</sup> BIT: *World Social Security Report 2010-11: Providing coverage in times of crisis and beyond*, Genève, 2010. Une première version de ce rapport peut être consultée en anglais sur le site <http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/ShowTheme.do?tid=1985>.

bureaux extérieurs et du siège qui conseillent les décideurs et analysent les politiques nationales, notamment en ce qui concerne les relations entre la politique macroéconomique, la politique de l'emploi et la politique de la protection sociale dans le contexte des programmes par pays de promotion du travail décent. La coordination des questions relatives à l'emploi et à la protection sociale sera encouragée au siège et dans les bureaux extérieurs. Le Bureau continue d'investir dans la qualité de la conception et de la mise en œuvre des politiques nationales de sécurité sociale par le biais de programmes de renforcement des capacités des mandants tripartites. Il entend ouvrir, pendant l'exercice actuel, ses activités de renforcement des capacités aux experts des organisations de travailleurs et d'employeurs.

**20. *La commission souhaitera sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de prendre en compte les conclusions et recommandations ci-dessus ainsi que les débats de la commission pour renforcer la cohérence des approches visant à étendre la sécurité sociale.***

Genève, le 23 septembre 2010

*Point appelant une décision:* paragraphe 20